

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du règlement numéro 307-26

Avis est par la présente donné par la soussignée, Anne Gobeil, Directrice générale, que :

Le conseil municipal de la Ville de Causapscal a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 10 août 2026, le règlement numéro 307-26 intitulé « Code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Causapscal ».

Ce règlement remplace le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux antérieurement en vigueur à la Ville de Causapscal.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement au bureau de la Ville de Causapscal, situé au 1, rue Saint-Jacques Nord, Causapscal (Québec) G0J 1J0, durant les heures normales d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la Ville.

Le règlement numéro 307-26 entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Causapscal, ce 13 août 2026.



Anne Gobeil
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, résidant à Causapscal certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en l'affichant au bureau de la municipalité et sur le site internet de la ville.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 13^e jour d'août 2026.

Anne Gobeil, Directrice générale